

PROJET PÉDAGOGIQUE

« LE POKÉDEX DES ANIMAUX »



ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL A EZE

DU 6 JUILLET 2025 AU 15 AOUT 2026

Table des matières

I-Introduction	3
II-Présentation.....	3
1-Sivom	3
2-L'ALSH.....	5
3-L'EQUIPE PEDAGOGIQUE	5
4-LES LOCAUX.....	5
5-LE PUBLIC.....	7
III-Les objectifs.....	9
IV-Fonctionnement.....	11
1- Déroulement de la journée	11
2- Le rôle de l'équipe d'animation	13
3. Organisation et vie quotidienne	14
La sieste	15
Les trousse de secours	15
Le transport.....	15
Les trajets en bus.....	15
Le téléphone	16
Le droit à l'image.....	16
La restauration	16
Les pauses et La cigarette	16
4. La formation	17
V- ENFANT PORTEUR DE HANDICAP.....	18
VALEURS EDUCATIVES ET PEDAGOGIQUES.....	18
LA DÉMARCHE D'INTÉGRATION	19
1 / Liste non exhaustive de questions à aborder avec la famille et l'équipe professionnelle qui accompagne l'enfant	20
2 / Liste non exhaustive de questions permettant d'aborder avec l'équipe d'animation les aménagements à réaliser en vue d'une intégration.....	20
VI-L 'évaluation de l'équipe	21
VII-ANNEXE	22

I-Introduction

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs intercommunal à Eze a pour objectif de présenter les orientations pédagogiques de l'équipe d'animation et de donner du sens aux actions mises en place sur la structure.

Il sera le contrat de confiance entre les animateurs, les intervenants, les parents, et les enfants.

II-Présentation

1-Sivom

Le SIVOM de Villefranche-sur-Mer est un Syndicat intercommunal à vocation Multiple qui regroupe les six communes du territoire : Beaulieu-sur-Mer, Cap d'Ail, Eze, La Turbie, Saint-Jean-Cap-Ferrat et Villefranche-sur-Mer.

Le SIVOM de Villefranche-sur-Mer est géré par un Comité syndical composé de treize membres élus qui sont les six maires des communes membres ainsi qu'un représentant élu par commune et un représentant supplémentaire pour la commune de Villefranche-sur-Mer. Le Président est M. Roger Roux, Maire de Beaulieu-sur-Mer, Conseiller régional délégué aux ports de plaisance, Conseiller Métropolitain de la Métropole Nice Côte d'Azur, Vice-Président de la commission Transports et Ports.

Créé en 1964 pour gérer en priorité le réseau d'assainissement intercommunal, le SIVOM est aujourd'hui compétent dans les domaines suivants :

Les attributions du SIVOM



Environnement

Nettoisement des plans d'eau, confortement et entretien des falaises.



Jeunesse

Centres de vacances, accueils de loisirs sans hébergement pour les 3-17 ans, points jeunes pour les adolescents, accueil périscolaire.



Sécurité

Gestion de la vidéo protection à la carte, centre de la supervision urbaine intercommunale.



Brigade verte

Entretien des sentiers communaux.



Petite enfance

Gestion du multi-accueil intercommunal d'Eze-La Turbie.



Culture

Conservatoire intercommunal de musique et des arts de Beaulieu-sur-Mer.
Médiathèques intercommunales de Cap d'Ail, La Turbie, Saint-Jean-Cap-Ferrat et Villefranche-sur-Mer.



Voirie

Programme de la voirie de la commune de la Turbie.



Fourrière

Enlèvement et mise en fourrière des véhicules.

2-L'ALSH

L'ALSH est ouvert aux enfants de 3 à 10 ans sur la période des mercredis et des vacances scolaires. L'équipe est constituée d'animateurs permanents titulaires du BAFA et de d'intervenant qualifiés.

L'accueil se fait à Eze à l'école André Gionton pour les enfants de 3 à 10 ans. L'environnement privilégié permet de proposer aux enfants des activités mettant à profit le contact avec leur environnement et de garder le caractère de vacances et de détente nécessaire à l'épanouissement des enfants. La forme ludique des différents ateliers encourage l'initiation au respect des règles de sécurité, le développement et l'autonomie de la vie en collectivité

L'alsh accueille 40 enfants de 3 à 5 ans et 36 enfants de 6 à 10 ans en respectant le taux d'encadrement de 1 animateur pour 8 pour les 3-5 et un animateur pour 12 pour les 6-10.

3-L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

L'équipe pédagogique est constituée d'un directeur, d'une adjointe, de 8 animateurs et d'un animateur supplémentaire lors des jours d'accueil d'un enfant porteur de handicap.

4-LES LOCAUX

Nos locaux sont situés à Eze au sein de l'école André Gionton

- Deux grandes cours
- Une salle de bibliothèque
- Deux salles d'activités une pour les 3- 5 ans et une pour les 6 -11 ans
- Une salle informatique
- Une salle de classe
- Une salle de motricité
- Un réfectoire
- Une piscine hors sol
- Un dortoir
- Un gymnase (partagé avec les associations sportives de la commune)

Nous disposons d'un coin potager, d'un compost ainsi que des bacs à fleurs pour réaliser diverses activités.

Pour ce qui est de la **piscine** , nous aurons une piscine hors sol qui sera utilisée par les enfants toutes les après-midi (hors journée de sortie ou d'intervenant extérieur).

Les enfants se prépareront dès 13h30 après le temps calme, puis pourront se rendre avec leurs animateurs dans la cours des primaires où sera située la piscine. Un endroit prévu à l'ombre sous le préau est destiné aux enfants lorsqu'ils ne sont pas dans la piscine, afin de leur garantir de ne pas prendre le soleil toute l'après-midi.

Un titulaire du SB (brevet de surveillant baignade) sera alloué à la l'activité piscine générale. A savoir :

- La vérification tous les matins que l'eau de la piscine soit bien propre, et y ajouter les produits journaliers (chlore, Ph)
- La vérification de la structure de la piscine en elle-même (vérifier que rien n'est cassé ou en mauvais état)
- S'occuper du carnet de tenue de la piscine, dans lequel doit être spécifié chaque jours combien d'enfants ont été présents dans l'eau et avec combien d'animateurs, ainsi que le recensement du chlore et du ph
- Être le premier dans l'eau avant que les enfants n'arrivent, ainsi que gérer le roulement des enfants et animateurs dans l'eau
- Faire respecter scrupuleusement les taux d'encadrement, à savoir 1 animateur pour 5 enfants dans l'eau pour les enfants de moins de 6 ans, et 1 animateur pour 8 enfants dans l'eau pour les enfants de plus de 6 ans.

5-LE PUBLIC

Nous accueillerons au maximum 76 enfants ; 40 enfants - de 6 ans et 36 enfants de + de 6 ans. Les enfants résidant sur l'une des six communes du territoire ; ou l'un des parents y travaille.

Les enfants seront répartis en d'âge afin de prendre en compte les spécificités et besoins de chacun.

Une bonne majorité des enfants fréquentent à l'année les structures d'accueil (points jeunes, centre de loisirs). Ce qui permet aux acteurs permanents du service jeunesse d'avoir instauré un climat de confiance et d'avoir une bonne connaissance des enfants.

Caractéristiques du public maternel :

Besoin de l'enfants	Besoin Physique	Besoin Affectif	Besoin Sociaux	Besoin Intellectuel
3-5 ans	-Aucun repère spatio-temporel -Repos -Découverte du corps -Condition physique variable	-Réconfort -Grande sensibilité -Importance des rituels -Sécurité	-Découverte de la vie en collectivité -Apprentissage de l'autonomie	-Curieux -Mémoire courte -Communiquer et comprendre

Caractéristiques d'un public primaire :

Besoin de l'enfants	Besoin Physique	Besoin Affectif	Besoin sociaux	Besoin Intellectuel
6-8	-Prise en conscience de son corps -Exploration de son milieu -Attention et intérêt à l'action sur une durée limitée -Respect de la pudeur -Besoin de se dépenser -Besoin de se confronter aux autres	-Les parents ne sont plus la seule référence -L'enfant appartient à un groupe de copain/copine -Besoin de sécurité -N'exprime plus ces besoins de façon spontanée	-Besoin de responsabilité à hauteur de ces capacités -Séparation des filles et des garçons -Besoin de partage, d'échange et de collaboration -Importance de la vie en groupe	-Curieux a besoin d'explication et de découverte -Début de l'esprit critique, l'enfant est capable de faire des choix -Apprentissage de la lecture et de l'écriture -Imaginaire présent, intérêt pour la fabulation -Apparition de la notion de justice
9-10	-Début de la puberté -Désir de se dépasser -Changement physique en fonction des jeunes -Respect de la pudeur	-Affirmation de la personnalité -Détachement du milieu familial -Besoin d'autonomie et de responsabilité	-S'intégrer dans un groupe -Appartenance à un groupe tout en gardant sa personnalité -Esprit de compétition -Souhaite être valorisé	-Conquête et maîtrise des techniques -Intérêt pour la création élaborée -Réflexion et raisonnement critique

III-Les objectifs

En lien avec la charte intercommunale de l'enfance et de la jeunesse du SIVOM de Villefranche-sur-Mer les animations proposées tendent à travers la démarche pédagogique de l'équipe, à favoriser l'apprentissage du vivre ensemble et à développer la participation réelle des enfants.

Un fils rouge autour des animaux de notre territoire est mis en place sur la structure pour répondre aux objectifs pédagogiques, aux besoins des enfants et à la charte intercommunale du SIVOM de Villefranche-sur-Mer.

Cet univers servira de socle pédagogique afin de permettre aux enfants de parfaire leurs connaissances sur le monde animal qui les entoure, tout ça de façon ludique en remplissant leur petit carnet personnel qui leur sera fournie au début du centre et qui leur servira de guide tout au long de la période.



***Comprendre et appréhender l'environnement qui nous entoure** **Par le biais du fils rouge sur la découverte du monde animalier*

- Apprendre le mode de vie d'animaux différents
- Participer aux sorties en pleine nature

***Encourager l'apprentissage ludique et créatif** **Par le biais des activités*

- Remplir son carnet personnel d'animaux
- Incarner un animal au travers de jeux

***Sensibiliser à la protection de la nature de la faune et de la flore** **Par le biais des activités*

- Créer un pokédex animalier
- Utiliser du matériel de récupération

IV-Fonctionnement

1- Déroulement de la journée

L'accueil :

Les enfants sont accueillis par l'équipe d'animation entre 7H30 et 10H pour le matin et de 16H à 18H30 pour le soir.

Les jours de sortie l'accueil se fera de 7h30 à 9h et 17h et 18h30

Le directeur ou la directrice adjointe seront présents à l'entrée le matin afin d'accueillir les enfants accompagnés de leurs parents pour leur expliquer la journée qui les attend et le soir pour raccompagner les enfants à leurs parents en leur faisant un retour sur la journée de leurs enfants. Sur ces temps d'accueil, des activités calmes, petits jeux, construction, sont mis en place par l'équipe d'animation dans les salles d'activités ou dans la cours.

Temps d'activité :

De 10H à 12H plusieurs activités sont proposées aux enfants, les activités sont variées pour correspondre aux besoins du public.

De 14h à 16h Baignade, pataugeoire et jeux d'eau : une piscine est installée dans la cour pour permettre aux enfants de se baigner sous la surveillance de l'équipe d'animation et d'un animateur titulaire du brevet de surveillant de baignade (SB)

Selon le planning et les projets mis en place par les animateurs, des activités pourront se dérouler sur une journée (exemples : journée à thème, grand jeux, sorties)

Tout au long de ses temps, l'animateur veillera à respecter les rythmes de l'enfant.

Temps libre :

Avant et après les activités, les enfants sont en temps libre. Ils pourront utiliser la cour ou la salle de vie avec le matériel mis à leur disposition (jeux de société, dessin ...) Ils veilleront à respecter le matériel qu'ils empruntent.

Temps calme / sieste :

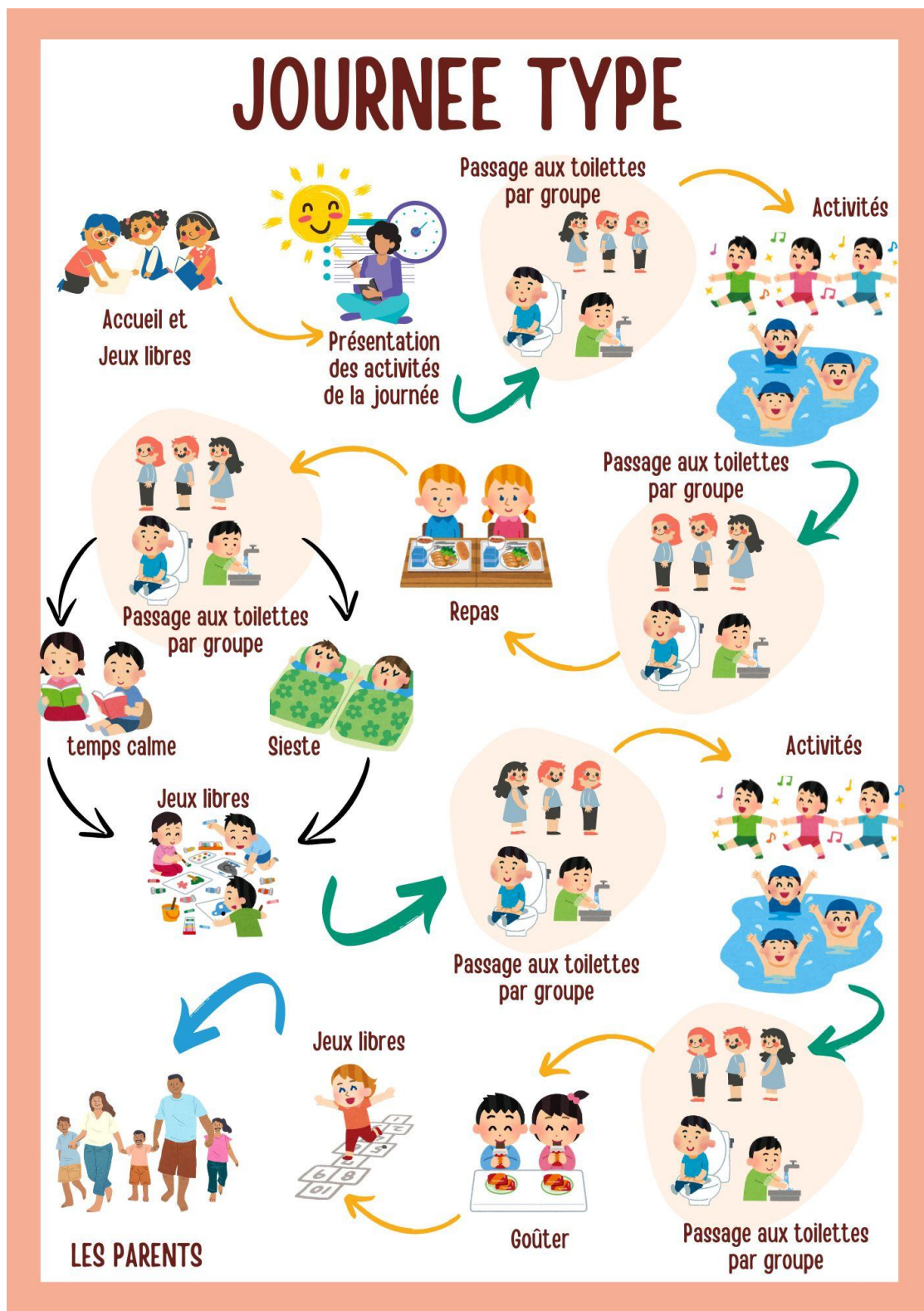
Après le repas, les animateurs mettront en place un temps de détente dit « Temps Calme », moment propice à la digestion, au repos et à la récupération : coin lecture, dessin, jeux de société... Les animateurs seront vigilants concernant l'état de fatigue des enfants.

Sieste pour les 3-4 ans et les volontaires : lors de ce temps deux animateurs sont présents pour répondre aux besoins des enfants si nécessaire et encadrer ce temps. Une attention particulière est portée aux enfants qui montrent des signes de fatigue, la sieste est proposée aux enfants qui en ont envie/besoin.

Temps repas et goûter :

Le temps du repas commence à 11h30 pour les maternelles puis 12h pour les primaires

Le temps des goûters est à 16H après les activités de l'après-midi. Les goûters sont fournis par le centre de loisirs. Tous les animateurs sont informés des PAI des enfants et veilleront à ce que les enfants aient une bonne nutrition.



2- Le rôle de l'équipe d'animation

❖ L'ANIMATEUR

Auprès des enfants :

- Assurer la sécurité physique et affective de l'enfant
- Permettre la construction de l'enfant
- Rendre l'enfant responsable et l'aider à devenir autonome
- Prendre en compte et respecter le rythme de vie de l'enfant

Au sein de l'équipe :

- Participer à la vie de l'équipe de manière active
- Se répartir les tâches
- S'investir régulièrement
- Respecter son équipe, sa hiérarchie, et les obligations liées à ses fonctions

Avec les partenaires, les familles, et le personnel extérieur :

- Être à l'écoute des familles et les impliquer au maximum dans les loisirs de leur enfant
- Respecter les partenaires ainsi que toutes les personnes avec qui les animateurs sont amenés à travailler : élus, prestataire, personnel de cantine, service technique, etc....

❖ LA DIRECTION

- Responsable de la structure, de son fonctionnement et de l'équipe d'animation.
- Elle est le garant de la sécurité : des enfants, de l'équipe, de l'équipement ...
- Elle est le garant de la mise en œuvre et du suivi du projet pédagogique.
- Elle assure le suivi administratif et à le pouvoir de décisions
- Elle évalue et forme les animateurs à court, moyens et long terme.
- Elle fait respecter et met en œuvre la législation en vigueur
- Elle conseil, critique et motive sur le terrain.

3. Organisation et vie quotidienne

La vie quotidienne, c'est l'ensemble des temps que passe l'enfant sur un séjour ou un accueil, et qui sont « hors activité ». Ce sont ces moments qui reviennent tous les jours : répétitifs, prévisibles (le lever, la toilette, le goûter) et dont le bon fonctionnement est indispensable à la qualité de vie. Si nous les dissociions de l'activité, c'est pour mieux les appréhender, mais ils sont aussi animés (en chanson, en histoire, en jeux...). Plus ils sont animés - notamment avec les plus jeunes - moins ils sont vécus comme une contrainte.

Modes d'organisation et modes d'intervention

N'oublions pas que - même si l'enfant le verbalise moins - la qualité du quotidien, comme celle de ses relations avec les copains et avec l'équipe encadrante, priment sur l'activité. Un enfant qui mange bien, dort bien et se sent en sécurité dans la structure et avec le groupe, passe toujours de bonnes vacances ! En revanche, un enfant qui se réveille fatigué, ne mange pas à sa faim, ne dispose pas d'un animateur vigilant pour lui rappeler qu'il faut une casquette et de la crème solaire quand y a du soleil, ne pourra pas profiter pleinement du grand jeu proposé ce jour-là par l'équipe - et ce, même si le jeu est très réussi ! S'il faut de l'imaginaire, des projets, de la fantaisie en accueil et en séjour, il faut aussi de la rigueur dans l'accompagnement de l'enfant au quotidien, d'autant plus quand l'enfant est petit.

Enfin, la vie quotidienne est l'expression de nos rythmes personnels. Chaque personne est différente : les accueils et séjours sont des lieux de vie en collectivité, où les situations particulières de chacun ont parfois du mal à être prises en compte. C'est tout le savoir-faire de l'équipe d'animation que de porter un regard attentif aux rythmes et aux capacités individuelles, que d'accepter les différences et d'en faire un temps d'apprentissage. Les notions de temps libres et même si les contraintes du collectif sont bien réelles. Nous avons tous besoin de temps pour nous, à notre rythme, dans un lieu qui nous rassure.

Il s'agit d'une priorité quant à sa mise en place !

Une vie quotidienne qui respecte le rythme des enfants, est une des garanties de la sécurité physique, morale et affective.

Au début de la semaine, les règles de vie quotidienne devront être définies avec précision, discutées ensemble et expliquées aux enfants. Il est important pour l'animateur, de pouvoir définir le « pourquoi » de la consigne afin de permettre une assimilation plus rapide et plus efficace chez l'enfant.

Elle doit être un moment propice à l'éducation des enfants pour une vie sociale harmonieuse.

A ce niveau, le rôle d'animateur est primordial. Il devra veiller entre autres :

- Au respect mutuel (envers les autres enfants, les encadrants, le service technique, etc....)
- A l'hygiène de vie (toilettes, alimentation, etc....)
- A la responsabilisation (rangement de ce que j'utilise...)
- A l'autonomie de l'enfant
- Au partage (entre enfants et encadrants).

Les animateurs doivent faciliter le travail du personnel technique :

- Respect des horaires : pour les activités, les sorties, les repas. Tout retard se répercute sur les autres
- Respect de la propreté (rangement et nettoyage) : tout lieu non nettoyé et / ou rangé empêche le personnel technique de faire correctement son travail (toilettes, salles d'activités, tables à manger, etc....)

Les animateurs sont également attentifs à ce que les règles d'hygiène soient respectées :

- Lavage de main, après être passé aux toilettes, avant et après mangé, après les activités...
- Passage aux toilettes, notamment pour les plus PETIT
- Attention portée au « accident » pour les maternelles, des vêtements de rechange sont prévu à cet effet.

La sieste

Elle est organisée et surveillée par 2 animateurs pour les jeunes enfants et ceux étant fatigués. Ce moment est primordial pour le bien être des plus petits et respecter leurs temps besoin de repos quotidien (environ 12h).

Les trousse de secours

Un cahier d'infirmerie est tenu à jour durant la période par chaque animateur prodiguant un « soin ». En donnant des détails sur l'heure, la nature du soin et en notifiant la personne concernée.

Des trousse de secours sont prévues pour le centre et les sorties afin d'appliquer les premiers soins ou « bobologie ». Les animateurs en sont responsables et signalent si la trousse doit être réalimenter.

Les trousse de secours sont OBLIGATOIRE EN SORTIE.

En cas d'urgence, le directeur prévient les parents, son responsable et les secours si nécessaire.

Le transport

Le transport est assuré par la société Peirani.

Les trajets en bus

Les règles de sécurité sont les suivants :

- Les enfants doivent être attaché à leurs place dans le bus dès lors qu'il est en mouvement.
- Seuls les animateurs sont autorisés pour des raisons de sécurité, d'hygiène ou communication à se mouvoir dans les allées du bus sans ceinture de sécurité.

Le téléphone

Pendant le temps d'animation, il doit être utilisé seulement à des fins de communication avec le directeur et/ou l'équipe d'animation.

Toute utilisation du téléphone à des fins personnels sera sanctionnée et un rapport sera fait à la coordinatrice.

Les animateurs de sortie doivent être joignables à tout moment, le directeur s'organise pour garder le contact avec son équipe.

Le droit à l'image

Dans le cadre de la protection de la vie privée et du respect du droit à l'image, les téléphones portables des animateurs sont rangés chaque matin à l'arrivée des enfants. Aucune photographie des mineurs n'est autorisée avec les téléphones personnels ; seules les prises de vue réalisées avec l'appareil professionnel du directeur de l'ACM, dans le respect des autorisations parentales et des dispositions légales (articles 9 du Code civil, 226-1 du Code pénal, loi CNIL n°78-17 et circulaire n°2003-091), sont admises.

La restauration

Les repas sont livrés par la société Régali et saveurs, les agents de restauration sur place confectionnent les pique-niques et s'occupent de réchauffer les plats.

Le directeur et/ou son adjoint doit vérifier la commande tous les jours dès réception et en cas de manque ou détérioration, en aviser le prestataire.

Les animateurs sont présents lors du repas, ils sont attentifs à ce que mangent les enfants pour faire des retours si nécessaire aux parents le soir.

Les pauses et La cigarette

Conformément à la réglementation en vigueur dans les lieux publics, il sera interdit pour tous de fumer dans les locaux et durant les activités. Une zone fumeur sera prévue pour les adultes à l'extérieur de la structure **uniquement durant leur temps de pause de 30min par jour.**

Les substances illicites et les boissons alcoolisées sont interdites.

Tout usage est strictement interdit. Les transgressions seront sanctionnées, cela peut aller jusqu'à l'exclusion immédiate.

4. La formation

Pendant les vacances le centre accueille des stagiaires de l'animation et la direction attache une attention particulière au suivi de leur formation.

De plus, des entretiens sont réalisés régulièrement ou l'échange et le partage d'expérience permettent d'enrichir les connaissances. Lors d'un entretien final, un point sera fait avec le stagiaire sur ses compétences acquises ou non.

Grille évaluation stage BAFA :

	Atteint	Partiellement atteint	Non atteint	Observation
Sécurité				
Garantir la sécurité moral et affective des enfants				
Garantir la sécurité physique des enfants				
Au sein de l'équipe				
Être force de proposition au sein de l'équipe				
Gère son rythme de fatigue				
Communication au sein de l'équipe (temps de réunions ,préparation des jeu , temps de vie quotidienne)				
Mise en place d'activités				
Participé à la création d'un jeu				
Mise en place d'une activité				
Prendre en compte la notion de sécurité dans la création ou la mise en place d'une activité				

V- ENFANT PORTEUR DE HANDICAP

L'accès aux accueils collectifs de mineurs (ACM), ouvert à tous, doit tenir compte à la fois des besoins du mineur porteur de handicap et de sa famille, des possibilités d'accueil de l'organisateur, de leurs équipes, et du déroulement de l'accueil dès lors les capacités d'aménagement sur l'activité seront prises en considération.

L'organisateur pourra le cas échéant renoncer ou bien mettre fin à l'accueil de l'enfant.

L'admission en ACM d'un mineur en situation de handicap est conditionnée à la fourniture par les responsables légaux du mineur, d'informations d'ordre médical notamment les antécédents médicaux ou chirurgicaux ou tout autre élément d'ordre médical considéré par les responsables légaux comme susceptibles d'avoir des répercussions sur le déroulement de l'accueil. Ces informations sont adressées préalablement à l'organisateur lequel s'assure du respect de leur confidentialité.

Lorsque l'organisateur accueille des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap :

- Le projet éducatif et le projet pédagogique prennent en compte les spécificités de cet accueil.
- Il doit être communiqué avant l'accueil aux représentants légaux du mineur.
- Mise en œuvre d'une rencontre avec le mineur, sa famille, l'établissement médico-social qui accueille l'enfant et l'équipe d'animation permettant la rédaction d'un projet d'accueil et d'accompagnement de l'enfant sur l'activité.
- Renforcement de l'équipe par le recrutement d'un animateur en plus du taux d'encadrement réglementaire.

VALEURS EDUCATIVES ET PEDAGOGIQUES

L'accueil d'enfants en situation de handicap dans les structures de loisirs nécessite un projet d'intégration, favorisant la socialisation sans exclusion. Il se construit collectivement autour de l'enfant, impliquant la famille et l'équipe pédagogique.

L'objectif est de veiller à ce que chaque enfant porteur de handicap, accueilli sur nos structures de loisirs, conserve avant tout son statut d'enfant, où son handicap ne devient jamais sa seule définition.

LA DÉMARCHE D'INTÉGRATION

- Première phase : Prise de contact avec la famille

Ce temps d'échange vise à clarifier les souhaits et attentes de la famille et de l'enfant, à recueillir les informations sur le quotidien de l'enfant et permettre l'adaptation du projet d'accueil.

- Deuxième phase : Prise de contact avec les professionnels en charge de l'enfant.

Quand cela est nécessaire, une rencontre peut être envisagée en accord avec la famille.

- Troisième phase : Elaboration du protocole d'accueil.

Élaboration du protocole d'accueil et adaptation du projet pédagogique tenant compte des spécificités de l'enfant, de l'équipe et des lieux.

- Quatrième phase : Accueil et intégration de l'enfant

L'équipe sera attentive aux comportements et questions posées par les enfants du groupe avec simplicité et empathie.

Un point d'équipe hebdomadaire sera effectué dans la perspective de réajustements éventuels.

ANNEXE : LES RESSOURCES

1 / Liste non exhaustive de questions à aborder avec la famille et l'équipe professionnelle qui accompagne l'enfant

Orientation	• Repères temporels - Lieux espaces - Conscience du danger
Communication	• Relations entre enfants / Relations enfant-adultes
Déplacements	• Marche, court, nage
Centres d'intérêts	• Pratique-t-il des activités spécifiques ? Adaptation des jeux /
Adaptation des règles	

2 / Liste non exhaustive de questions permettant d'aborder avec l'équipe d'animation les aménagements à réaliser en vue d'une intégration.

- Les personnes ressources
- Définir un animateur référent en concertation avec le directeur de la structure dans laquelle sera accueilli l'enfant. Une rencontre avec l'équipe, la famille et l'enfant est à programmer.
- L'environnement
- L'aménagement de la structure permet-il d'accueillir l'enfant porteur d'handicap ?
- Des aménagements sont-ils possibles pour accueillir cet enfant ?
- Les repas
- Les temps de repas peuvent-ils être envisagés sur site ?
- Les activités
- Les activités proposées sont-elles compatibles et/ou adaptables au handicap de l'enfant ?
L'accueil en ACM permettra-t-il la socialisation de l'enfant ?
- La circulation de l'information
- Avez-vous réfléchi au recueil des informations et à la transmission de celles-ci au sein de l'équipe, vers la famille ? (Feuille de transmission)
- La vie quotidienne
- Comment est organisée la sécurité de l'enfant dans tous les gestes de la vie quotidienne (toilettes – sieste – repas, etc).
- L'organisation en cas d'évacuation des locaux
- L'évacuation des locaux prend-elle en considération l'accueil d'enfants porteurs de handicap ?

VI-L 'évaluation de l'équipe

Objectif General	Objectif opérationnel	Critère/Indicateur	Observation	Outils
Comprendre et appréhender l'environnement qui nous entoure	→Apprendre le mode de vie d'animaux différents →Participer aux sorties en pleine nature	Les enfants doivent retenir au moins une information sur un animal qu'ils ont vu Tous les enfants participer activement aux sorties		
Encourager l'apprentissage ludique et créatif	→Remplir son carnet personnel d'animaux →Incarnier un animal au travers de jeux	Chaque enfant à remplie son carnet avec au moins deux animaux Tous les enfants incarnent un personnage sur au moins un grand jeu dans la semaine		
Sensibiliser à la protection de la nature de la faune et de la flore	→Créer un pokédex animalière →Utiliser du matériel de récupération	Chaque enfant ait participé à la création du Pokédex Les animateurs utilisent majoritairement du matériel de récupération		

VII-ANNEXE

- Numéro d'urgence



- Rôles et fonctions de l'animateur